



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, le conseil municipal a adopté le 1^{er} février 2021 les projets de règlements intitulés :

RÈGLEMENT N° 538-P

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF A L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE

RÈGLEMENT N° 539-P

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME N° 475 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 20-02**

RÈGLEMENT N° 540-P

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 476
POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT
20-02**

Ces règlements est déposé au bureau du soussigné et sur le site internet où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;

Les règlements numéros 538-P, 539-P et 540-P entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Fabien, ce deuxième jour de février 2021.


Dir. Général et secrétaire-trésorier